



PROCES VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 6 juin 2025

Etaient présents : M GUINARD S, Mme PANSARD A, M HANNISBERG P, M DRIANT C, Mme BERECHEL C, Mme JAFFRELOT B, M RENAULT P, M LE MOINE S, Mme MINOUX C, Mme RENAULT C, Mme LE FUSTEC T, M DEPAGNE D, Mme PIGNOCHET S, Mme CLEMENT C.

Etaient absents : M VILSALMON B (procuration à Brigitte JAFFRELOT), M BALCOU E (procuration à Sylvain LE MOINE), M TOUCHERY F (procuration à Daniel DEPAGNE), Mme GODIN A, M LE NOAN A.

Mme Carine CLEMENT est désignée conformément à l'article L2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

M Le Maire soumet au vote le PV de la séance du 7 mai 2025 qui est adopté à l'unanimité. Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Liste préparatoire de la liste annuelle des jurés de la Cour d'assises des Côtes d'Armor pour 2026 : A partir de la liste électorale de la commune de Pommeret, M. le maire a procédé au tirage au sort de 6 personnes.

1- Approbation du Plan Local d'Urbanisme

M. le Maire donne la parole à Mme NOLAND du cabinet ALTEREO qui fait une présentation de la révision générale du PLU : Elle rappelle les objectifs du PLU, les grandes étapes d'élaboration, l'arrêt du PLU le 5/07/2024, la consultation des personnes publiques associées et l'enquête publique qui a eu lieu du 17 février au 21 mars 2025.

Le conseil est réuni ce soir pour l'approbation du PLU – dernière étape de la procédure.

Mme Noland liste les principales modifications qui ont eu lieu entre l'arrêt du PLU (juillet 2024) et l'approbation (juin 2025) : Suppression du STECAL Npv dédiée à la production d'énergie photovoltaïque, Modification de la densité de 18 logements / hectare à 22 logements / hectare pour le secteur à urbaniser en extension et en conséquence une réduction de la surface de la zone 2AUB, Harmonisation de l'outil de coefficient de non imperméabilisation pour toutes les zones au regard du schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales, surface des annexes en zone A limité à 50 m² et au nombre de 2.

Le dossier devra être publié sur le site du Géoportail de l'urbanisme et un bilan du suivi du PLU devra être réalisé au bout de 6 ans.

Décision Prise : Lancée en juin 2020 et élaboré pour les 10 prochaines années, le conseil municipal approuve le PLU à l'unanimité.

2- Espace intergénérationnel – Réalisation d'un emprunt

Rapporteur : Mme PANSARD, Adjointe aux Finances.

4 établissements bancaires ont été consultés pour la réalisation d'un emprunt de 500 000 € sur 20 ans – échéance trimestrielle.

Seules les propositions du Crédit Mutuel de Bretagne et le Crédit Agricole sont intéressantes : il s'agit d'offre à taux fixe ou à taux variable.

La dette de la commune se compose actuellement de 50% à taux fixe et 50% à taux variable.

La proposition indexée sur le taux du livret A du Crédit mutuel avec une marge de 0.50 est privilégiée, le taux du livret A étant à la baisse et devrait prochainement encore baisser.

Mme Clément, Conseillère alerte sur les frais appliqués en cas de remboursement anticipé du prêt. M. le Maire lui répond que la commune n'aurait pas intérêt à rembourser de manière anticipée surtout si elle a des frais. Très rare qu'une commune rembourse de manière anticipée.

Décision Prise : Pour le choix de l'établissement bancaire pour la réalisation de cet emprunt, le conseil municipal vote à l'unanimité pour le CMB, une abstention (Carine CLEMENT).

3- Espace intergénérationnel – Avenant N°2 au lot N°1 terrassement

Rapporteur : M. HANNIGSBERG, Adjoint aux travaux.

M. Hannigsberg soumet au conseil l'avenant N°2 au lot N°1 Terrassement SETAP pour des travaux supplémentaires : Modification réseau Eau pluviale

Le montant de l'avenant s'élève à : **1 365 € TTC.**

Décision Prise: Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. Le Maire à signer l'avenant avec l'entreprise SETAP.

4- Financement du parc roulant du SDIS – Participation de la commune

Rapporteur : M. Le Maire.

M. Le Maire fait part au Conseil des difficultés financières du Service d'incendie et de secours des Côtes d'Armor notamment pour l'entretien de son parc roulant.

Le Service départemental d'incendie et de secours des Côtes d'Armor (SDIS 22) a créé un fonds de concours visant à participer au financement de son parc roulant afin d'en enrayer le vieillissement.

Cette participation communale prend tout son sens puisque les pouvoirs de police administratives générales et spéciales confèrent au maire la responsabilité de la distribution des secours sur son territoire ainsi que l'organisation de la défense extérieure contre l'incendie (DECI).

La politique de sécurité civile costarmoricaine s'appuie sur un maillage territorial de 59 centres d'incendie et de secours armés par 566 engins de secours, répartis comme suit :

- 150 poids lourds,
- 339 véhicules légers (ambulances, véhicules tout usage),
- 3 engins spéciaux affectés au CIS de Bréhat,
- 23 moyens nautiques,
- 51 remorques.

Ce fonds de concours vise à améliorer le renouvellement des véhicules de secours, aujourd'hui vieillissants. En effet, plus de 130 véhicules du SDIS ont dépassé leur date d'amortissement technique, imposant une charge d'entretien de plus en plus lourde et faisant peser un risque croissant de réforme de ces véhicules sans capacité de pouvoir les remplacer. Avec des moyennes d'âge de réforme supérieures à 15 ans pour les ambulances et à 28 ans pour les engins incendie et porteurs d'eau, les pièces de rechange n'existent plus et ces véhicules ne répondent plus aux dernières normes de sécurité.

En raison des échéances à venir, le fonds de concours est proposé pour une période de deux ans, sur les exercices 2025 et 2026.

C'est dans cet esprit que le Conseil d'administration du SDIS a validé le 11 avril dernier la création de ce fonds de concours communal volontariste sur la base d'1,50€ par habitant (population DGF 2024).

Décision Prise : Le conseil municipal à l'unanimité décide de participer à ce fond de concours.

5- Transformation des vestiaires de foot en club house – demande de subvention

Rapporteur : M. DRIANT, Adjoint à la voirie.

M. Driant propose au conseil de solliciter le Fonds d'aide au football amateur (FAFA) pour la réalisation du club house au terrain d'honneur.

Décision Prise : le conseil municipal à l'unanimité décide de solliciter le Fonds d'aide au football amateur pour ces travaux.

6- Dossier technique amiante des bâtiments communaux

Rapporteur : M. HANNIGSBERG, Adjoint aux travaux.

M. Hannigsberg rappelle au conseil que l'amiante est interdit depuis de 1er janvier 1997 mais reste encore présent dans de nombreux bâtiments. De par l'usage des locaux, le vieillissement des lieux, la réalisation de travaux, des fibres d'amiante peuvent être libérées dans l'air et être source d'exposition pour les occupants et les riverains.

Le repérage des matériaux et produits pouvant contenir de l'amiante a été rendu obligatoire pour les bâtiments construits avant le 1er juillet 1997, afin d'identifier les matériaux et produits amiantés et d'évaluer leur état de conservation.

Les DTA ont été réalisés en 2006. 7 bâtiments sont concernés : chapelle, église, maison des asso, cantine, garderie, salle omnisports, atelier.

Les deux écoles feront l'objet de DTA avant travaux ultérieurement.

Seulement une obligation de mise à jour s'impose depuis le 1er février 2021 (ancien DTA réalisé avant le 1er janvier 2013).

3 cabinets ont été consultés pour cette prestation.

Décision Prise : Le conseil municipal à l'unanimité retient l'offre du cabinet PATUREL de St-Brieuc pour la réalisation de cette prestation qui s'élève à : 1 980 € TTC.

7- Nettoyage de la couverture de la mairie et du restaurant scolaire

Rapporteur : M. HANNIGSBERG, Adjoint aux travaux.

M. Hannigsberg soumet au conseil le devis de la société DEMOUSSE DRONE SERVICE pour le traitement anti mousse des toitures de la mairie et de la cantine comprenant le nettoyage des cheneaux et gouttières.

Le coût s'élève à : 4 879.20 € TTC.

M. Depagne, conseiller suggère de consulter une autre entreprise considérant que le coût au m² est relativement élevé.

Ce point est reporté au prochain conseil.

8- Rapport de la Chambre régionale des comptes relatif au contrôle des comptes et de la gestion du Haras de LAMBALLE ARMOR

Rapporteur : M. Le Maire

La Chambre Régionale des Comptes (CRC) a procédé au contrôle des comptes et de la gestion du Haras de Lamballe, à compter de l'exercice 2017 jusqu'à la période la plus récente. À l'issue de ce contrôle, cette dernière a adressé son rapport comportant les observations définitives sur la gestion du Haras pour l'exercice 2017 et les suivants, ainsi que la réponse qui y a été apportée.

La recommandation n°5 étant adressée à Lamballe Terre et Mer, il convient de porter à la connaissance des conseils municipaux de l'agglomération ce rapport.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2025-026 en date du 25 mars 2025 relative à la prise d'acte par le conseil communautaire de Lamballe Terre et Mer, de la présentation du rapport de la Chambre Régionale des Comptes, synthétisant les observations définitives sur la gestion du Haras de Lamballe pour les exercices 2017 et les suivants, ainsi que la réponse qui y a été apportée ;

Vu le code des juridictions financières, notamment l'article L.243-8 prévoyant une présentation de ce rapport par le maire de chaque commune afin de donner lieu à un débat ;

M Le Maire a soumis le rapport au conseil municipal afin qu'il donne lieu à débat.

Le conseil prend acte des observations définitives de la chambre régionale des comptes relatives à la gestion du Haras de LAMBALLE ARMOR pour les exercices 2017 et suivants.

9- Questions diverses

- La fête du Botrai – le mouton à 5 pattes les 5 et 6 juillet : le conseil est invité.
- Fête de la musique le vendredi 20 juin place Francis Sorgniard.
- 400 participants aux foulées nature et 90 bénévoles
- Campagne frelons terminée le 18 mai : 1473 Frelons piégés contre 608 pour 2024
- Commission patrimoine du 17 mai : échange sur différentes idées : Randonnées, poursuite des totems, porte ouverte de certains bâtiments communaux comme la mairie, la maison intergénérationnelle...
- Info : La maison intergénérationnelle est bientôt hors d'eau hors d'air, la verrière devrait être réalisée fin juin.
- Recrutement d'un nouvel employé au service technique au 1^{er} juillet en qualité d'ouvrier polyvalent des bâtiments
- Projet de liaisons douces route de Bréhand : Réunion avec les riverains dans le **Jeudi 26 juin à 19h** à la salle les champs clos

- L'épavage des voies communales est commencé depuis début juin, selon M. Renault, conseiller c'est un peu trop tôt. Un essai de fauchage pourrait être réalisé également sur certaines voies.
- Eglise : des travaux de rénovation des lustres vont être entrepris. Devis en cours.
- M. LE MOINE, conseiller souhaite savoir si le manoir du Frêche Clos pour une surface d'un hectare est bien à vendre : le manoir est effectivement en vente.

Séance levée à 20h45 ce vendredi 06 juin

La secrétaire de séance
Carine CLEMENT

Le Maire
Serge GUINARD

